

**CHARENTON
DEMAIN**



**BILAN
2014 - 2020**

**PROMESSES
TENUES !**





Chères Charentonnaises, Chers Charentonnais,

Les 15 et 22 mars 2020 auront lieu les élections municipales. L'heure est donc venue, pour l'équipe Charenton Demain qui m'entoure, de partager, avec vous, le bilan non exhaustif de nos principales réalisations au cours des dernières années en faveur des Charentonnais et au nom de l'intérêt général.

Les engagements présentés en 2014, par notre équipe et mon prédécesseur qui a démissionné en cours de mandat, ont été tenus. Depuis mon élection en 2016, nous avons continué d'œuvrer pour que nos promesses deviennent des réalités. Il a été difficile d'atteindre ces objectifs car l'État ne cesse de baisser ses dotations aux collectivités et de prélever des montants colossaux sur nos budgets au titre de la péréquation.

« Fiers du travail accompli, nous gardons l'ambition de faire de Charenton une ville toujours plus agréable »

Vous découvrirez nos actions, au fil de ces pages, en faveur d'une gestion financière optimale et renforçant la qualité des services publics. Vous prendrez ainsi conscience des grands projets concrétisés et des nouvelles dynamiques impulsées dans le sud de la ville. Ce fascicule sera aussi l'occasion de rappeler les initiatives innovantes à l'égard de toutes les générations mais également le nouvel élan dans les domaines de l'environnement et de l'attractivité de notre ville.

Nos réalisations en matière d'enfance, d'éducation, de développement durable, d'essor économique, de sécurité, de commerces de proximité, de modernisation urbaine, de déploiement des solidarités, de promotion du sport et de la culture pour tous favorisent les liens sociaux.

La gestion d'une ville ne s'improvise pas. Cela est rendu possible grâce à une équipe municipale unie, compétente et expérimentée. Des élus proches des citoyens, à l'écoute, qui favorisent, la concertation locale. C'est aussi le fruit du travail des collaborateurs municipaux et de nos multiples partenaires qu'ils soient publics ou privés.

Pour autant, il n'est pas question de nous reposer sur nos acquis. Il reste encore beaucoup à faire. Si vous votez pour notre liste en mars 2020, l'équipe Charenton Demain continuera de gérer la commune avec la même passion et de la moderniser pour que chaque habitant s'y épanouisse. Ensemble, continuons de faire de Charenton une ville où il fait bon vivre.

Hervé GICQUEL
Votre maire

Bien fidèlement à vous

ÉDITO

UNE GESTION RÉUSSIE ET RECONNUE

Charenton est une Ville bien gérée par une équipe compétente. À l'initiative d'Hervé Gicquel, 1^{er} adjoint au Maire en charge des finances puis Maire, la méthode de la Municipalité, fondée sur l'anticipation financière, la recherche de subventions, la baisse de la dette et le contrôle des dépenses, est inspirée par le bon sens. Elle garantit aux habitants un niveau de fiscalité stable depuis 2010 et des marges de manœuvre permettant de financer de nombreux services publics et des actions solidaires.



- **0%** : d'augmentation de la part communale des impôts depuis 2010.
- **18,7%** : taux de la taxe d'habitation (moyennes Val-de-Marne : 24,38% - France : 25,54%).
- **15,44 %** : taux de la taxe sur le foncier bâti (moyennes Val-de-Marne : 21,38% - France : 21,19%).
- **1,5%** : pourcentage moyen d'augmentation annuelle des tarifs des services municipaux conformément à l'inflation.
- **162 €** : endettement par Charentonnais en 2019. La moyenne régionale se situe à 1140 € par habitant pour les villes de même strate démographique (20 à 50.000 habitants).
- **4,9 millions €** : l'encours de la dette en 2019 alors qu'il était de 30 millions € en 2005.
- **1,34/7** : excellente notation de l'Agence France Locale (en 2015) indiquant la solidité financière de la commune (1 = la meilleure note).
- **-25 millions €** : montant de recettes budgétaires perdues depuis 2012 en raison de la baisse des dotations de l'Etat et de la hausse des contributions aux fonds de péréquation pour soutenir les villes en difficulté.
- **650 agents municipaux** qualifiés dans 100 métiers différents, assurent au quotidien un service public de haute qualité, accessible et abordable. Il s'agit également d'une administration communale moderne en quête permanente d'efficacité.

UNE VILLE PLUS SÛRE ET TRANQUILLE



Grâce à une stratégie impliquant tous les acteurs de la prévention et de la sécurité, Charenton se caractérise par ses efforts et ses investissements en faveur de la tranquillité publique. Le renforcement de la sécurité routière et la mise en place d'un plan de stationnement et de circulation contribuent à fluidifier la présence automobile sur notre commune.

100

caméras de vidéo
protection gérées
depuis notre Centre de
Supervision Urbaine
(CSU) créé en 2014

- Renforcement des actions du pôle médiation-prévention (interventions auprès des établissements scolaires, citoyenneté, conduites à risque...).
- Intervention de l'association « Optima » et ses médiateurs de rue en 2018 et 2019 pour conseiller et orienter les jeunes.
- Une police municipale dotée de 21 agents armés et de 13 agents de surveillance de la voie publique aux horaires de fonctionnement élargis.
- Un partenariat renforcé entre policiers municipaux et nationaux dans le cadre des opérations tranquillité vacances.
- Mise en service d'un Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance en 2017 afin d'améliorer la coopération



Des efforts significatifs pour la sécurité routière, avenue de la Liberté

PLUS DE SÉCURITÉ ROUTIÈRE

Des contrôles routiers réguliers pour faire respecter la limitation de vitesse généralisée à 30 km/h sur la majorité des rues de la ville.

Renforcement de la sécurité routière (exemples : aménagements de la rue de Paris et l'avenue de la Liberté en partenariat avec le conseil départemental - Remplacement des barrières « Vigipirate » par des espaces végétalisés).

AGIR POUR FACILITER LE STATIONNEMENT DES RÉSIDENTS

des acteurs locaux (Mairie, police, justice, éducation nationale, associations...).

- Un partenariat renforcé entre les services municipaux et les bailleurs sociaux ayant permis la signature d'une convention pour le renvoi d'images de vidéoprotection et leur exploitation par le Centre de Supervision Urbain.
- Mobilisation des élus en 2017/2018 pour éviter la réduction des horaires d'ouverture voire la fermeture du commissariat de police nationale (26 rue de Conflans).
- Une convention tripartite entre la police municipale, la police nationale et la RATP, délibérée en conseil Municipal en 2018, pour mieux veiller à la présence de leurs agents dans les transports publics charentonnais.

En raison de sa proximité avec Paris et du nombre important d'entreprises de son territoire, Charenton comme nombre de communes de la première couronne est soumise à une forte pression sur le plan du stationnement. La Municipalité a réglementé le stationnement en adoptant des tarifs résidentiels raisonnables (20 € par mois pour une voiture et 7 € par mois pour un deux roues motorisé) pour chasser les véhicules ventouses et favoriser la rotation des places au bénéfice des habitants. Gratuité du stationnement pour les professionnels de santé effectuant plus de 100 visites à domicile.

DE NOUVELLES DYNAMIQUES POUR LA RIVE SUD DE LA VILLE

Depuis sa prise de fonction en 2016, le Maire a déployé de multiples initiatives pour améliorer le cadre de vie des quartiers situés sur la partie sud. L'opération de renouvellement urbain Charenton-Bercy rayonne au niveau régional. Elle va permettre l'émergence d'un éco-quartier et de nouvelles liaisons avec Paris. De plus, des actions sont menées, avec l'Etat, pour traiter l'autoroute A4 afin de la pacifier. Enfin, la Ville a octroyé des garanties d'emprunt aux bailleurs sociaux pour améliorer leurs immeubles en termes de rénovation énergétique et de sécurité.



Charenton-Bercy
Le Grand Paris Commence Ici

12 MARS 2018 : LANCEMENT DE L'OPÉRATION DE RENOUVELLEMENT URBAIN DU QUARTIER BERCY

- 360.000 m² constructibles dont 60% dédiés aux activités économiques et commerciales.
- 15.000 nouveaux emplois attendus autour d'un cluster des univers virtuels.
- 1 000 logements seront construits dont 30% de sociaux.
- 2 nouvelles rues prolongées de Paris vers Charenton.
- 1 passerelle Valmy élargie et 1 passerelle vers la Seine.

TOUS MOBILISÉS POUR TRAITER L'AUTOROUTE A4

- 2016 : Hervé GICQUEL demande à l'Etat la transformation de l'A4 en boulevard urbain avec une vitesse limitée pour atténuer les nuisances.
- 2017 : Réalisation d'un revêtement antibruit financé à hauteur de 2,2 millions € par l'Etat et la Région Ile-de-France.
- 2019 : Obtention par la ville du lancement d'une étude acoustique, financée par l'Etat et la Métropole du Grand Paris, pour la réalisation de protections phoniques.

SOUTIEN À L'AMÉLIORATION DE L'HABITAT ET AU CADRE DE VIE DES RÉSIDENCES LONGEANT L'AUTOROUTE A4

- 2018 : Mise en service d'un réseau de vidéo protection dans la résidence Bobillot-Sellier.
- 2019 : Installation d'un réseau de vidéo surveillance au sein du Tripode situé à l'angle quai de Bercy et rue de l'Arcade.
- 2019 : Signature d'un accord en vue de l'installation par le bailleur social Valophis, le département et la ville de Charenton de 37 ascenseurs pour un montant de 10 millions € au sein de la résidence Bobillot-Sellier avec un démarrage des travaux en 2020. La subvention de la ville sera de 1,3 million €.

UN URBANISME DE QUALITÉ

L'urbanisme est le fer de lance pour développer harmonieusement un territoire, attirer des entreprises et garantir une qualité architecturale des constructions. Au cours des six dernières années, tout a été mis en œuvre pour fortifier cette philosophie. De plus, une attention toute particulière a été portée à la réhabilitation du parc privé mais également des résidences sociales.



Residence Emmaüs Habitat rue Victor Hugo
rénovée en 2019

DE NOUVELLES INITIATIVES

- Mise en place d'une permanence gratuite du conseil économie en énergie et architecture pour les particuliers (CAUE).
- Création d'une charte avec les constructeurs pour une bonne tenue des chantiers en 2017.
- Instauration de réunions publiques en amont de la validation des permis de construire en présence des constructeurs, des représentants de la Municipalité et des riverains.

UN HABITAT ÉQUILIBRÉ

- 24,11% de logements sociaux et quelques exemples parmi les nombreuses actions pour améliorer le parc social.

IMMOBILIÈRE 3F

- 2016 : démarrage de la construction de 94 logements sociaux et intermédiaires à l'angle de la rue du Pont et du quai des Carrières pour restructurer et dynamiser l'entrée de ville.
- 2017 : livraison d'une résidence sociale de 90 logements au 72/76, quai des Carrières à la suite de la transformation d'un immeuble de bureaux. (Premier prix 2019 de la transformation de bureaux en logements, attribué par la Maison de l'architecture Île-de-France et Paris Île-de-France Capitale économique).
- 2018 - 2019 : Ravalement et isolation des façades, réhabilitation thermique des parties communes et privatives, des 256 logements des immeubles rues Victor Hugo et Robert Schuman avec installation de la vidéo protection.

VALOPHIS-HABITAT

- 2016 : 13 quai des Carrières : réhabilitation et résidentialisation de 13 logements.
- 2018 : 9 avenue de Lattre de Tassigny - Livraison de 31 logements en PLS.

EMMAÛS-HABITAT

- 2015 : rénovation des parkings Bergerac avec la mise en place de la vidéo protection.
- 2018 - 2019 : vaste programme de travaux de réhabilitation et d'amélioration de l'isolation pour 107 et 28 logements respectivement situés au 3 et 9 rue Victor Hugo.

DES GRANDS PROJETS CONCRÉTISÉS



Ouverture de l'école Anatole France en septembre 2018

Charenton se transforme à travers ses grands projets et des améliorations quotidiennes répondant aux défis de notre époque. Toujours dans le respect des marges financières de la ville, chaque quartier a été concerné au cours des dernières années par la création de nouveaux équipements et la mise en place de services.

2014

- Rénovation de la Résidence autonomie Jeanne d'Albret.
- Mise en service de l'école maternelle des 4 Vents.
- Ouverture de la résidence médicalisée (EHPAD), Gabrielle d'Estrées.
- Création d'un Centre de Supervision Urbain à la police municipale gérant aujourd'hui 100 caméras de vidéo protection.

2015

- Mise en service d'un Relais des assistant(e)s Maternel(le)s au sein du Centre Alexandre Portier.

- Armement de la police municipale à la suite de la vague d'attentats ayant frappé la France.

2016

- Réaménagement du square Jean Mermoz avec la création de deux terrains de tennis.
- Signature en novembre d'un Contrat d'Intérêt National (CIN) avec l'Etat dont l'objectif est de fédérer les acteurs publics et privés autour du projet de dynamisation du secteur Charenton-Bercy.
- Lancement du programme de renouvellement urbain, avec la construction en deux phases de 94 logements sociaux et intermédiaires, situés quai des Carrières, rue du Pont et rue de Paris.

2017

- Lancement des études pour mener d'importants travaux de rénovation de la Piscine Télémaco-Gouin et du Palais des sports.
- Rénovation du marché aux comestibles en partenariat avec le délégataire de la commune.
- À la demande de la ville, réalisation d'un revêtement antibruit cofinancé par l'Etat et la Région Ile-de-France sur la partie charentonnaise de l'autoroute A4.
- Achèvement de la première phase des travaux de réhabilitation de l'Hôtel de ville au titre de la préservation de ce bâtiment classé aux monuments historiques.
- Mise en service de l'espace autonomie du Conseil Départemental à Maisons-Alfort ouvert aux séniors et personnes



Multi accueil Simone Veil



Square Jean Mermoz rénové

handicapées de Charenton. En parallèle, des permanences de cet organisme sont organisées, chaque semaine, au Centre Alexandre Portier.

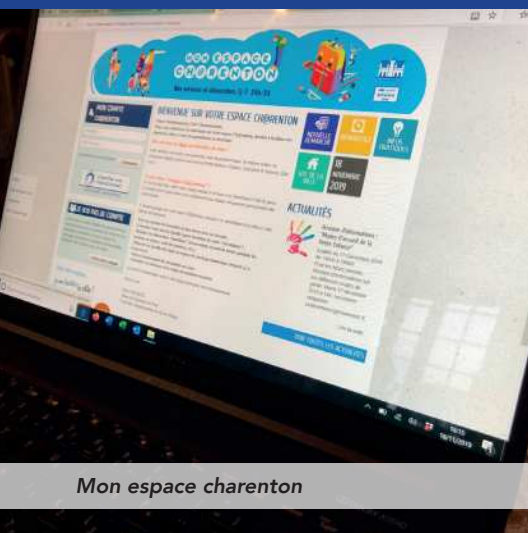
2018

- Ouverture de la nouvelle école élémentaire Anatole France composée de 8 classes et d'un accueil de loisirs pour un montant de 12 millions €.
- Dévoilement de l'opération de renouvellement urbain du quartier Bercy portée par la Municipalité et Urbanera qui a remporté la consultation internationale d'architecture et d'urbanisme « Inventons la Métropole du Grand Paris ».
- Rénovation de la Tribune du stade de Football Henri Guérin sur l'Île Martinet.
- Mobilisation de l'équipe municipale contre le projet de réduire les horaires de fonctionnement voire de fermeture du Commissariat de police nationale, 26 rue de Conflans. La pétition lancée par la Municipalité a recueilli 4.300 signatures.

2019

- Création de nouveaux locaux sportifs au stade Charentonneau.
- Ouverture du nouveau Multi Accueil « Simone Veil », square Jules Noël (40 berceaux)
- Réalisation d'un ascenseur en remplacement de l'escalator pour permettre l'accès à la passerelle Valmy et au quartier Bercy.
- Partenariat financier entre Valophis Habitat, le Département et la ville pour l'installation de 37 ascenseurs dans la résidence Bobillot-Sellier pour un montant de 10 millions € dont 1,3 million € à la charge de la commune.
- Validation du projet d'extension et d'embellissement du Parc de Conflans avec un cofinancement par la Région Île-de-France.

DE NOUVEAUX DISPOSITIFS ET SERVICES EN FAVEUR DES CHARENTONNAIS



Mon espace charenton

La modernisation des services municipaux, du cadre de vie, le soutien et les initiatives au bénéfice des jeunes, des familles, des seniors et la solidarité sont les marqueurs d'une politique communale efficace. L'ambition, l'exigence et l'esprit d'innovation pour le quotidien des Charentonnais est au centre de la mobilisation de l'équipe Charenton Demain.

- **4550 comptes.** Création début 2017 d'une plateforme dématérialisée « monespace ch@renton » pour faciliter les démarches entre les Charentonnais et les services petite enfance, éducation, jeunesse, affaires civiles...
- Renforcement des outils informatiques dans les écoles (tableaux numériques interactifs, tablettes...).
- Instauration d'un Projet Educatif Territorial (PEDT) articulant les actions menées sur le temps scolaire par les enseignants et le temps périscolaire par les animateurs municipaux.
- Participation au dispositif « Plan mercredi » proposé par le Ministère de l'Education Nationale notamment sur les

axes de l'environnement et de de l'accueil des enfants porteurs de handicap.

- Renforcement des équipes d'encadrants le soir après la classe avec des groupes d'environ 12 enfants pour préparer les devoirs (500 élèves en moyenne accueillis par jour).
- Accroissement des produits bio et locaux dans le cadre du nouveau contrat de restauration scolaire et plan de lutte contre le gaspillage alimentaire depuis 2017.
- Création d'un parcours culturel touchant 100 écoliers et d'un parcours citoyens pour 250 élèves de CM2 respectivement pour favoriser l'accès à la culture et former la conscience citoyenne.

- Instauration en 2017 d'une programmation de spectacles « jeune public scolaire » au T2R (2800 enfants accueillis).
- Gratuité du prêt des livres au sein des médiathèques du quai des Carrières et de Bercy depuis 2017. En 2018/2019, une hausse de 11,89% des prêts a été enregistrée.
- Mise en place en 2017 du Soutien à l'Accueil du Jeune Enfant (SAJE), une aide financière permettant aux familles de recruter un(e) assistant(e) maternel(le) ou une garde à domicile pour leurs enfants jusqu'à 3 ans (80 familles concernées).
- Lancement en 2018 du dispositif « Sport sur ordonnance » en direction des personnes atteintes d'affections de longue durée. Charenton est la 1^{ère} ville du Val-de-Marne à déployer cette initiative.
- Lancement en 2018 du Conseil Local de Santé Mentale (CLSM) de Charenton/Saint-Maurice et Saint-Mandé, en partenariat avec les acteurs hospitaliers et associatifs.
- Création du « Pass'Sport » qui permet aux familles de financer l'inscription de leurs enfants du CP à la 3^{ème} dans un club sportif (650 foyers concernés).
- Déploiement en 2018 du « Pass'Activités Parent solo » permettant aux familles monoparentales d'accéder à des loisirs avec leurs enfants (150 foyers concernés).
- Amplification des activités et séjours proposés par le Service Municipal Jeunesse qui concernent respectivement 413 et 86 adolescents de 11 à 17 ans.
- Organisation et réservation de vacances pour les enfants de familles rencontrant des difficultés financières en partenariat avec le Lions Club et la RATP. 14 familles en 2019.
- Renforcement de la « Bourse au permis de conduire » pour les 18-25 ans du service Médiation - Prévention qui permet un

financement en échange de 35 heures de bénévolat en mairie.

- Revalorisation de l'aide financière dite « Complément Mensuel de Ressources (CMR) » permettant aux charentonnais seniors ou handicapés de vivre au-dessus du seuil de pauvreté (200 personnes aidées).
- Prise en charge intégrale du montant de l'abonnement à la télé assistance à domicile depuis 2017 : 350 bénéficiaires.
- Mise en place du portage de repas à domicile avec des tarifs attractifs grâce au dispositif géré par le CCAS en partenariat avec Elior et La Poste.

ET AUSSI

- Lancement d'une version sonore de notre magazine municipal, disponible en ligne et réalisée chaque mois par la section locale de la Bibliothèque Sonore depuis 2018.
- Création en 2019 d'une permanence du Défenseur des Droits à l'hôtel de ville en complément de celles avocats conseils et du conciliateur de justice.
- La Municipalité soutient :
 - L'insertion des jeunes (200 élèves de 2nd du Lycée Schuman impliqués dans l'opération « Quand élèves et entreprises se rencontrent ».
 - Les entrepreneurs et le Club Gravelle Entreprendre.
 - Le commerce de proximité via le collectif « Charen-ton-quartier » créé en 2019.
- Ouverture d'un relais Poste au sein du Tabac « le Fabrega » dans le centre Commercial Bercy II à la suite de la fermeture de l'antenne postale de la rue Pasteur.

UN NOUVEL ÉLAN POUR L'ENVIRONNEMENT



Jardin partagé square Paul Eluard

Faire de Charenton, une ville où la nature est plus présente, pour la rendre plus agréable encore, plus verte, est au cœur de nos diverses politiques municipales. Il s'agit également de développer les opérations favorisant les économies d'énergie et les nouvelles mobilités. Pour relever ce défi, la collectivité sensibilise ses concitoyens notamment les plus jeunes.

2018 : Lancement de la journée du développement durable associant l'ensemble des services municipaux, l'intercommunalité (ParisEstMarne&Bois) et des associations.

DES ESPACES VERTS PRÉSERVÉS

- 3 fleurs au concours régional des villes fleuries.
- Zéro produit phytosanitaire utilisé dans les espaces verts depuis 2017.
- Installation de 3 ruches sur l'île Martinet en 2017.
- Installation en 2017 du 1^{er} site de compost dans le jardin partagé de la résidence Bobillot-Sellier en lien avec l'amicale des locataires et Valophis Habitat.

- Création en 2018 d'un jardin partagé et d'un composteur en lien avec l'association « Les Semeurs du Pont » dans le square Paul Eluard.
- Dons des plants de notre service Nature et Jardins aux particuliers une fois par an.
- Déploiement de jardins partagés et de composteurs dans les écoles et accueils de loisirs.
- Grand succès du concours des balcons fleuris.

DES ÉCONOMIES D'ÉNERGIE

- Mise en place d'un contrat de performance énergétique sur les bâtiments municipaux et sur l'éclairage public avec un résultat de 20% de baisse des consommations.

- Adhésion à l'agence de l'Énergie MVE en lien avec l'intercommunalité en 2019.
- Opérations de rénovation énergétique lors de la réhabilitation des immeubles ICF La Sablière, Immobilière 3F, Emmaüs Habitat.

DES INNOVATIONS EN MATIÈRE DE RECYCLAGE

- Tri des bio-déchets dans les écoles élémentaires (2017) et maternelles (2019).
- Tri élargi des plastiques dans les poubelles jaunes depuis le 1^{er} janvier 2019 (emballages alimentaires, pots de yaourt...).
- Livraison de composteurs pour les particuliers et créations de points de récupération en apport volontaire au marché aux comestibles (2017), puis devant les écoles Desnos et Valmy (2019).
- Mise en place de composteurs de déchets verts dans les cimetières en 2019.
- 50 foyers engagés dans le 1^{ER} Défi Familles Zéro Déchet lancé en mai 2019.

DES RUES PROPRES

- 1,5 million € consacré par an à la propreté de la ville.
- Renforcement des opérations « Grand nettoyage » quartier par quartier.
- Mise en place d'un ramassage des encombrants sous 48h par appel téléphonique en septembre 2019.
- 68 € : le nouveau tarif des verbalisations à l'encontre des propriétaires de chiens qui ne ramassent pas les déjections canines.

DES MOBILITÉS RENFORCÉES

- Rénovation de la station de métro « Charenton-Ecoles » en 2018.
- Mise en service de bus articulés hybrides sur la ligne du 180 en 2018.
- Déploiement du dispositif Cityscoot en 2018.

- Améliorations des lignes de bus 109, 24 et 325 et mise en service de la nouvelle ligne de bus 77 le long de l'avenue de Gravelle (entre Gare de Lyon et Joinville-le-Pont) en 2019.
- Adhésion au dispositif Velib II avec la création de 3 stations charentonnaises dotées de 30% de vélos électriques.
- Charenton a instauré le dispositif Zone Faible Emission depuis juillet 2019 qui vise à interdire progressivement la circulation des véhicules les plus polluants dans la métropole parisienne.
- Instauration d'une subvention municipale, en 2018, pour aider les particuliers à acheter un vélo à assistance électrique (VAE). 100 bénéficiaires en moyenne par an.
- Mise en place d'une réglementation pour encadrer l'usage des trottinettes électriques sur la voie publique (juillet 2019).
- Création de nombreuses places spécifiques pour les vélos et les deux-roues motorisés afin de libérer les trottoirs.
- Achat de véhicules électriques, hybrides et au gaz naturel de ville pour les services municipaux.



Renforcement de la nature en ville

UN TERRITOIRE ANIMÉ ET ATTRACTIF



*L'équipe Charenton demain en permanence
sur le terrain et à l'écoute*

360

commerces de proximité

1

marché en cœur de ville
les mercredis et samedis

15.000

salariés répartis dans

3.000

entreprises

UNE VILLE ANIMÉE

- 4 sections du comité de jumelage et des liens renforcés avec nos villes jumelées.
- Renforcement des contrats d'objectifs passés avec les associations et expérimentation de la critérisation des subventions aux clubs sportifs qui forment des amateurs et des champions.
- 15.000 entrées en moyenne enregistrées en hiver pour « Charenton sur Glace », place Briand.
- 25.000 visiteurs en moyenne, l'été, pour l'opération « Tous au Club », place Briand.
- 1 Comité d'entente des actions patriotiques (CEAP) actif dans le cadre des cérémonies mémorielles et du devoir de

200

associations
recensées

mémoire notamment avec des initiatives en direction des jeunes (300 jeunes).

- Instauration d'un concours de lettre au Père Noël fin 2016.
- 5 @ au concours des villes internet soulignant le dynamisme numérique de la ville (matériel informatique dans les écoles, démarches dématérialisées pour les passeports et carte d'identité, monespacech@renton, le site et l'appli « charenton.fr »...).
- Amplification des procédures dématérialisées au niveau des affaires civiles.

UNE VILLE ATTRACTIVE

- Réalisation d'une étude auprès des charentonnais (1.800 réponses) avec des préconisations pour renforcer l'attractivité commerciale et économique de la ville.
- Lancement d'une fête nocturne des commerçants du marché en septembre 2018.

- Création de places de dépôt minute rue de Paris et rue du Général Leclerc pour faciliter l'accès aux commerces ainsi que des places de livraison.
- Un dialogue permanent avec les commerçants sédentaires et ceux du marché aux comestibles.
- Un soutien actif au Club Gravelle Entreprendre (CGE) fédérant les entrepreneurs locaux, les commerçants avec le collectif Charen-ton-quartier.
- Prémption d'un commerce, 125 rue de Paris afin de préserver la diversité commerciale.
- Des sièges sociaux de grands groupes internationaux confortent l'attractivité du territoire (Essilor, Natixis, etc...).
- Publication en 2018/2019 d'un guide touristique de la ville « Destination, Charenton-le-Pont », en français et en anglais, financé grâce à la taxe de séjour.
- Soutien à l'ouverture d'un kiosque à journaux Place des Marseillais en 2019.



UNE VILLE AU DYNAMISME DÉMOCRATIQUE

- 4 réunions publiques de quartier organisées à l'automne depuis 2016 pour favoriser les échanges avec la municipalité. Des réunions thématiques en fonction de l'actualité.
- 4 sites (marché, Bercy II, Coupole, Aldi) où retrouver les élus le samedi matin dans le cadre de leurs permanences décentralisées.
- 1 démarche participative exemplaire avec l'opération de renouvellement du quartier Charenton-Bercy (réunions publiques,

balades urbaines, comités citoyens, circuit permanent...).

- 1 Conseil Municipal de 15 Jeunes composé de collégiens de 6^e et 5^e.
- 2 cérémonies citoyennes pour la remise des cartes d'électeurs aux jeunes et pour les Charentonnais récemment naturalisés.
- 1 visite de la ville en présence des élus dédiée aux nouveaux habitants lors des journées européennes du patrimoine en septembre.

POURSUIVONS LE DIALOGUE !

Vous avez des observations, des remarques, des idées, ou vous souhaitez nous soutenir, écrivez à Hervé GICQUEL et l'équipe Charenton-Demain : charentondemain@gmail.com

www.charenton-demain.com



J'apporte ma contribution financière à la campagne électorale : Par chèque bancaire ou postal de : euros. Libellé obligatoirement à l'ordre de l'association de financement de la campagne électorale : CDM 2020 - Charenton Demain Municipales 2020*. (**Votre don est déductible à 66% de votre impôt sur le revenu.**)

Date :

Signature :

À retourner à CDM 2020* - Charenton Demain Municipales 2020 Chez Monsieur Yves Le Peutrec, mandataire financier 13 villa Saint Pierre - 94220 Charenton-le-Pont

(*) Comme l'exige le code électoral, une Association de Financement de la Campagne Electorale a été expressément constituée, afin de recueillir les dons. ATTENTION : pour être déductible des impôts, les dons doivent obligatoirement être effectués au nom de : CDM 2020. Les dons ouvrent droit à une réduction d'impôts égale à 66% des versements effectués, retenus dans la limite de 20% du revenu imposable.

L'AFCE « CDM 2020 », déclarée en préfecture le 11 août 2019 et ayant fait l'objet d'une annonce au Journal Officiel le 28 septembre 2019 rappelle :

Le candidat ou la liste de candidats ne peuvent recueillir de dons que par l'intermédiaire de l'association CDM 2020.

Article L52-8 du code électoral : Une personne physique peut verser un don à un candidat si elle est de nationalité française ou si elle réside en France. Les dons consentis par une personne physique dûment identifiée pour le financement de la campagne d'un ou plusieurs candidats lors des mêmes élections ne peuvent excéder 4 000 euros.

Les personnes morales, à l'exception des partis ou groupements politiques, ne peuvent participer au financement de la campagne électorale d'un candidat, ni en lui fournissant des biens, services ou autres avantages directs ou indirects à des prix inférieurs à ceux qui sont habituellement pratiqués. Les personnes morales, à l'exception des partis et groupements politiques ainsi que des établissements de crédit ou sociétés de financement ayant leur siège social dans un Etat membre de l'Union européenne ou partie à l'accord sur l'Espace économique européen, ne peuvent ni consentir des prêts à un candidat ni apporter leur garantie aux prêts octroyés aux partis et groupements politiques.

Tout don de plus de plus de 150 euros consenti à un candidat en vue de sa campagne doit être versé par chèque, virement, prélèvement automatique ou carte bancaire.

Un candidat ne peut contracter auprès d'un parti ou groupement politique des prêts avec intérêts que si ce dernier a lui-même soutenu des prêts à cette fin et dans la limite des intérêts y afférents.

Le montant global des dons en espèces faits au candidat ne peut excéder 20% du montant des dépenses autorisées lorsque ce montant est égal ou supérieur à 15 000 euros en application de l'article L. 52-11.

Aucun candidat ne peut recevoir, directement ou indirectement, pour quelque dépense que ce soit, des contributions ou aides matérielles d'un Etat étranger ou d'une personne morale de droit étranger. Il ne peut recevoir des prêts d'un Etat étranger ou d'une personne morale de droit étranger, à l'exception des établissements de crédit ou sociétés de financement mentionnés au deuxième alinéa du présent article.

Par dérogation au premier alinéa de l'article L. 52-1, les candidats ou les listes de candidats peuvent recourir à la publicité par voie de presse pour solliciter les dons autorisés par le présent article. La publicité ne peut contenir d'autres mentions que celles propres à permettre le versement du don.

Les montants prévus au présent article sont actualisés tous les ans par décret. Ils évoluent comme l'indice des prix à la consommation des ménages, hors tabac.

ET III - Article L113-1 : Sera puni de trois ans d'emprisonnement et de 45 000 € d'amende quiconque aura, en vue d'une campagne électorale, accordé un don ou un prêt en violation des articles L. 52-7-1 et L. 52-8. Lorsque le donateur ou le prêteur sera une personne morale, le premier alinéa du présent III sera applicable à ses dirigeants de droit ou de fait.

Photos couverture de haut en bas :
Quartier du centre, quartier de Bercy, quartier Valmy, quartier Pasteur.

